

APPORTS	MESURES	RETOMBÉES	RÉSULTATS	IMPACTS
	MESURES PRÉVUES	RETOMBÉES : OBJECTIFS	RÉSULTATS : OBJECTIFS	IMPACTS : OBJECTIFS
<b>Ressources • Financement • Structures • Processus</b>	<p><b>Champ d'action: formation du personnel médical</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les formations initiales et continues pour les coordinateurs locaux avec certification sont obligatoires. Des formations continues organisées deux fois par an au niveau national constituent une plate-forme d'échange pour les professionnels.</li> <li>Les formations universitaires et postgrades spécialisées pour le personnel médical (médecins et infirmiers) doivent faire partie de leurs cursus obligatoires (médecine intensive, médecine d'urgence et de sauvetage, anesthésie et, seulement pour les médecins, neurologie et neurochirurgie).</li> <li>Le module de base fait partie du cursus obligatoire dans les facultés de médecine en Suisse et le thème du don d'organes/de la mort cérébrale est intégré au catalogue des objectifs de formation.</li> <li>L'offre de formation continue permet de suivre le module via les sociétés de discipline médicale et d'obtenir les crédits correspondants. Un concept doit être élaboré en la matière.</li> <li>Le module de base fait partie du cursus obligatoire de la formation de médecine spécialisée (SSMIG).</li> <li>Un module de base sur le don d'organes est proposé aux non-spécialistes (p. ex. aux médecins de famille).</li> </ul>	<p>Tous les professionnels impliqués dans le processus de don d'organes bénéficient de mises à jour permanentes et suivent des formations continues.</p> <p>La qualité des compétences requises est contrôlée périodiquement.</p>	<p>Tous les donneurs d'organes potentiels sont identifiés.</p>	<p><b>Le taux de donneurs s'élève à plus de 22 donneurs par million d'habitants.</b></p>
	<p><b>Champ d'action: processus et gestion de la qualité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Des procédures harmonisées pour les donneurs DBD et DCD ainsi que pour le don de tissus sont élaborées et mises en œuvre dans toute la Suisse.</li> <li>Les structures et les processus mis en place sont documentés dans un système de gestion de la qualité. Des listes de contrôle sont élaborées.</li> <li>Des indicateurs pour contrôler le processus et les structures sont définis par SwissPOD et font l'objet d'un rapport périodique.</li> <li>Les coordinateurs locaux peuvent être auditionnés par le CNDO ou le réseau.</li> <li>Les conditions-cadres de l'entretien avec les proches sont contrôlées et optimisées. Le but est d'interroger les proches de manière structurée.</li> </ul>	<p>Les directives suisses du processus de don d'organes pour les donneurs DBD et DCD sont établies.</p> <p>La qualité du travail lié au don d'organes fait l'objet d'un monitoring et sert de base pour procéder à des optimisations.</p>	<p>Aucun donneur susceptible de faire un don n'est omis.</p> <p>Aucun organe susceptible d'être transplanté n'est omis.</p>	
	<p><b>Champ d'action: structures et ressources des hôpitaux</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les tâches et les responsabilités sont définies dans la structure ordinaire et assumées aux trois niveaux du réseau de coordination.</li> <li>L'efficacité et l'économie des structures sont examinées et adaptées si nécessaire.</li> <li>Les indemnités des coordinateurs locaux sont affectées à ce travail précis.</li> </ul>	<p>Les structures organisationnelles sont claires aux trois niveaux.</p> <p>Les prestations financées et leur impact sont évalués.</p>	<p>Le taux de refus doit être réduit.</p>	
	<p><b>Champ d'action: campagnes et relations publiques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>La Confédération et les cantons s'engagent en faveur du don d'organes.</li> <li>Les campagnes d'information s'adressent à tous et, dans toute la mesure du possible, aux personnes qui n'ont pas encore exprimé leur volonté.</li> <li>Des concepts pour encourager les personnes à exprimer leur volonté doivent être élaborés.</li> <li>Les experts/l'OFSP/Swisstransplant garantissent que les médias sont informés sur le thème de manière transparente et compétente. Une plus grande attention doit être accordée à la transmission de connaissances spécialisées (concernant les dons et leurs conséquences), en impliquant davantage les spécialistes/Swisstransplant.</li> <li>Les connaissances concernant les dons et la procédure de don doivent être accessibles à toute la population.</li> </ul>	<p>La Confédération et les cantons s'engagent en faveur du don d'organes.</p> <p>La volonté concernant le don d'organes doit être consignée par écrit/par voie électronique ou communiquée aux proches.</p> <p>La population a une attitude positive par rapport au don d'organes et à la transplantation.</p>		

**CADRE LÉGAL, POLITIQUE, FINANCIER ET SOCIÉTAL**